

PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Arrêt
Vu pour être annexé à la délibération n°... du...

Enquête publique
Vu pour être annexé à la délibération n°... du...

Approbation
Vu pour être annexé à la délibération n°... du...

4.2.SAINT-BERTHEVIN

4 Règlement graphique

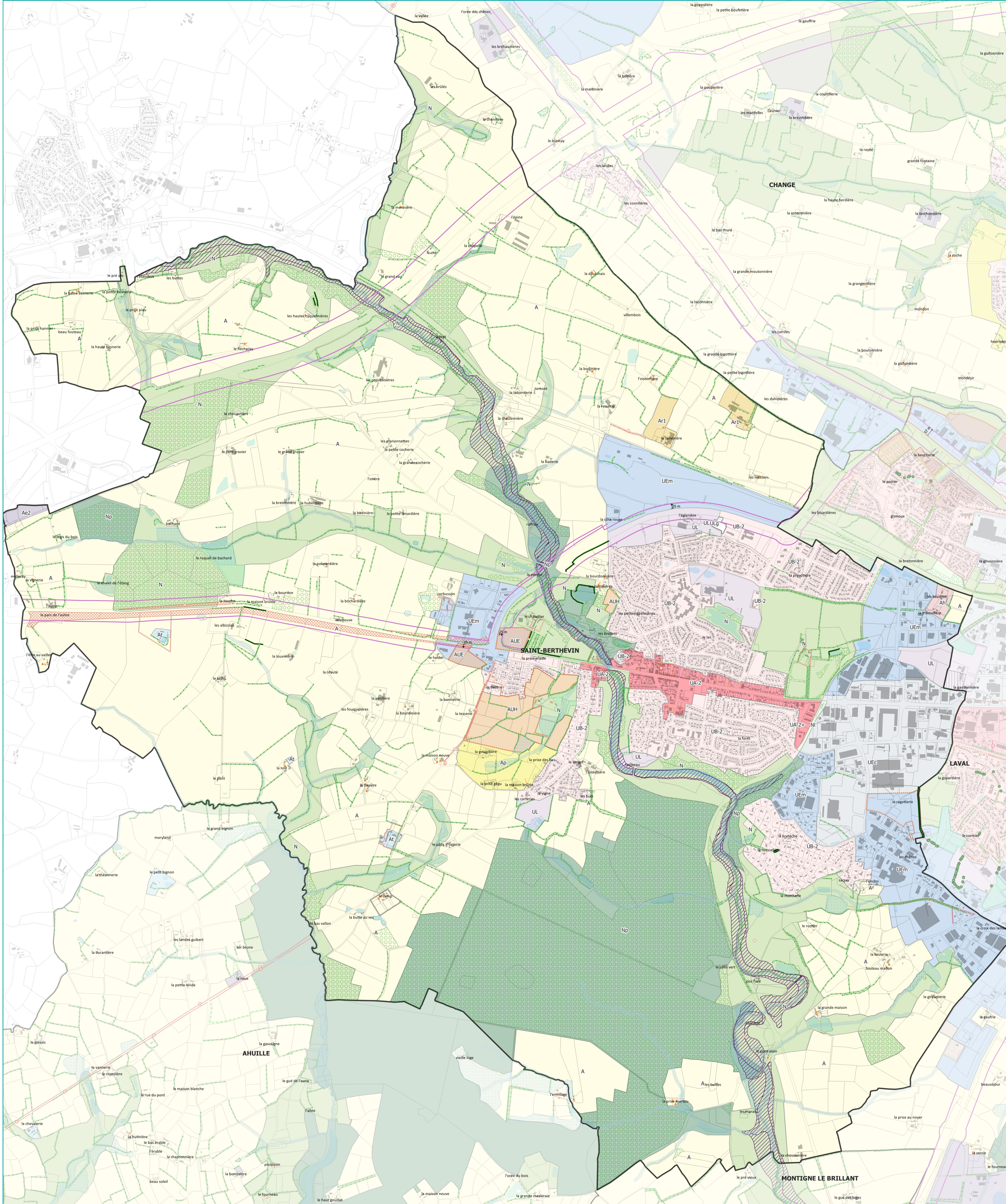
Date de l'édition : 21.03.2023

Emplacements réservés

ER	Objet	Bénéficiaire	Surface
ER-1	Élargissement et repiégeage du Chemin de la Bestie	Commune	904 m ²
ER-2	Élargissement et repiégeage du Chemin de la Bestie	Commune	703 m ²
ER-3	Élargissement et repiégeage du Chemin de la Bestie	Commune	187 m ²
ER-4	Élargissement et repiégeage des rive droite du Vicin	Commune	2156 m ²
ER-5	Élargissement et repiégeage du Chemin de la Bestie	Commune	1789 m ²
ER-6	Élargissement et repiégeage des rive droite du Vicin	Commune	6201 m ²
ER-7	Élargissement et repiégeage des rive droite du Vicin	Commune	2217 m ²
ER-8	Création d'un parking rue du Relais	Commune	561 m ²
ER-9	Mise à deux voies de la RD 57	CD 53	11429 m ²
ER-10	Mise à deux voies de la RD 57	CD 53	11396 m ²
ER-11	Mise à deux voies de la RD 57	CD 53	15447 m ²
ER-12	Création d'un cheminement piétonnier	Commune	1896 m ²
ER-13	Création d'un cheminement piétonnier	Commune	6866 m ²

Orientations d'Aménagement et de Programmation

Référence	AP	Surface
lav_5	AP Laval - La Moine	468245 m ²
sbe_1	AP Saint Berthevin - Centre Ville	8215 m ²
sbe_2	AP Saint Berthevin - Le Châtelier	23388 m ²
sbe_3	AP Saint Berthevin - Le Châtelier	24311 m ²
sbe_4	AP Saint Berthevin - Les L'Espas	76291 m ²
sbe_6	AP Saint Berthevin - Le Châtelier	25662 m ²
sbe_9	AP Saint Berthevin - Les Guéhaillères	12126 m ²



Zones et secteurs

Limites de zones et secteurs

PRESCRIPTIONS

Ponctuelles

- Arbres isolés remarquables à protéger (L151-23 du CU al.1)
- Espaces boisés classés à conserver (L113-1 du CU)
- Changement de destination (L151-11-2° du CU)

Linéaires

- Chemins de randonnée
- Murs d'intérêt
- Marges de recul (L111-6 du CU)
- Linéaires commerciaux
- Voies et chemins d'intention
- Voies douces, chemins piétons à conserver et à créer
- Conditions de desserte
- Continuité végétale à planter : haies, arbres, massifs
- Symbolique des Haies en AVAP
- Espaces boisés classés à conserver (L113-1 du CU)
- Haies et alignements d'arbres à préserver (L151-23 du CU al.1)

Surfactives

- Périmètres d'OAP
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Zones non aedificandi
- Espaces paysagers à préserver (L151-23 du CU al.1) - Parcs et jardins
- Emplacements réservés
- Terrains à vocation d'habitat dédié à la sédentarisation des gens du voyage
- Zones humides Code de l'environnement et zones humides fonctionnelles à protéger
- Espaces boisés classés à conserver (L113-1 du CU)
- Espaces paysagers à préserver (L151-23 du CU al.1) - Bois
- Éléments de patrimoine à caractère intéressant
- Éléments de patrimoine à caractère remarquable
- Éléments de patrimoine à caractère exceptionnel
- Plantations à réaliser
- Terrains cultivés non-bâti à protéger en zone urbaine (L151-23 al.2)
- Secteurs de continuités écologiques des cours d'eau

Informations

Surfactives

- PPRI - Protection forte
- PPRI - Protection moyenne
- Atlas des zones inondables

4.2.SAINT-BERTHEVIN

